



BP Responsable d'entreprise agricole

RNCP38093 (03/01/2024) - Diplôme national de niveau 4 du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire, s'obtient au Campus horticole Saint-Ismier - Grenoble par la voie de la formation continue.

Objectifs de la formation

Exercer une activité professionnelle hautement qualifiée dans les exploitations agricoles en tant que Chef d'exploitation ou salarié. Il peut pour cela diriger une équipe et organiser le travail de ses salariés.

Contenus de la formation

La formation composée de six blocs de compétences

► C1 : Se situer en tant que professionnel

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation

► C2 : Piloter le système de production

- Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements
- Gérer le travail

► C3 : Conduire le processus de production dans l'agro écosystème

- Combiner les différentes activités liées aux productions
- Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions

► C4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise

- Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers
- Réaliser des choix pour l'entreprise en matière de situation fiscale et juridique

► C5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise

- Commercialiser un produit ou un service
- Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif

► C6 : UCARE

- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

► MODALITÉS D'ÉVALUATION ET BLOCS DE COMPÉTENCES

Les épreuves se déroulent en Unités Capitalisables (UC). Ce dispositif permet une acquisition indépendante et progressive des blocs de compétences du référentiel de certification, favorisant ainsi une individualisation des parcours de formation. En cas de validation partielle du diplôme, les blocs de compétences acquis le sont définitivement.

► MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les apprentissages, en formation diplômante, s'organisent autour de cours théoriques, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe. Ils sont complétés par des visites pédagogiques, rencontres partenariales ou des participations à des manifestations sur le territoire, voir la région.

► DURÉE DE LA FORMATION ET RYTHME EN ENTREPRISE

921 heures au centre de formation et 280 heures de stage en entreprise.



Le métier

Les activités demandées :

- rechercher, collecter et trier toutes les informations utiles à la mise en œuvre et au développement de ses activités
- communiquer à l'interne et à l'externe
- choisir un système d'exploitation cohérent et durable et en assurer le pilotage.
- assurer la gestion économique et financière de l'entreprise
- gérer et animer l'équipe de travail nécessaire à l'exploitation
- mettre en œuvre, individuellement ou collectivement, la conduite technico-économique d'un ou plusieurs ateliers de production animale ou végétale, la transformation de tout ou partie de ses produits
- mettre en œuvre individuellement ou collectivement une ou des activités de service
- distribuer ses produits individuellement ou collectivement.

Poursuites d'études

Des Certificats de Spécialisation métiers de la production horticoles et métiers de la production agricole sont accessibles dans d'autres établissements agricoles.

Débouchés

- agriculteur/trice
- salarié(e) agricole hautement qualifié(e)

Modalités d'inscription et conditions d'admission

La formation est ouverte à toute personne majeure, ayant pour projet de s'orienter professionnellement dans le domaine de l'agriculture. Des tests de positionnement et un entretien individuel sont effectués pour évaluer les pré-requis et affiner le projet du candidat.

Le candidat doit se préinscrire obligatoirement en ligne sur www.campus-si.educagri.fr (éléments à fournir : bulletins scolaires, lettre de motivation, justificatifs d'expériences professionnelle).

Le délai constaté pour une entrée en formation est d'un mois entre la validation du dossier par le centre de formation et le financeur, et l'entrée effective.

Coût pédagogique, possibilités de financement et rémunération

Le **coût pédagogique** du parcours complet est affiché sur le site internet de l'établissement.

Un **financement** complet ou partiel peut être envisagé selon le statut du candidat :

- Les opérateurs de compétences
- France Travail, Conseil Régional
- L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés
- L'entreprise (Plan de Formation)
- Le CPF (Compte personnel de formation)
- L'autofinancement.



La **rémunération** dépend du statut du candidat à l'entrée en formation :

- Maintien des ARE pendant la formation (voir avec un conseil France Travail)
- Rémunération Région Auvergne Rhône-Alpes, soumise à conditions
- Maintien du salaire selon les employeurs

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'établissement met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap. Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés seront proposés en cas de besoin. Si la situation le nécessite, n'hésitez pas à contacter nos référents Handicap

- Mme BUGUET (voie scolaire - magali.buguet@educagri.fr)
- Mme ALAUX (apprentissage et formation continue - delphine.alaux@educagri.fr).